

## Verreries du Mont Bouquet (Gard)

### La verrerie de Salelles (commune d'Allègre-Les Fumades) au XVIIIème s. et les eaux de Vals

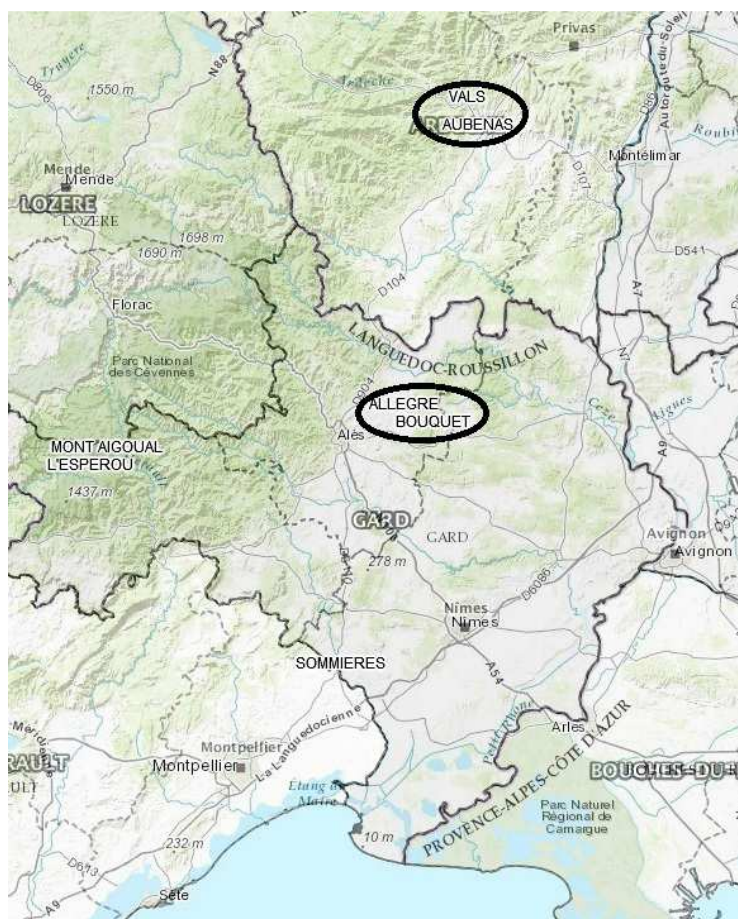
Jean-Marc de BETHUNE et Jacques TEXIER

#### Un contexte peu favorable aux verreries forestières en 1730

Le projet d'aménager vers 1730 une manufacture verrière au bois dans une très ancienne ferme isolée, recensée dès le XIIIème siècle sous le nom de Salellis, apparaît comme une initiative assez audacieuse par les temps qui couraient.

La détermination de monsieur d'Aigalier de bâtir une verrerie tombait au plus mal, tant cette industrie se trouvait vilipendée par de nombreux détracteurs.

L'enchérissement du bois, les ravages des déboisements et dégradation des forêts faisaient dire à propos des atteintes causées par les verreries « *je crois que si sans inconvénient on pouvait les supprimer dans tout ce pays, on ferait bien. J'ai vu qu'ils ont mis à bas les bois du marquis de Roquefort qui s'en plaint et qui m'a dit qu'il n'entrerait plus de gentilshommes verriers dans ses terres* ».



#### Le projet de Salelles se réalise

Cette initiative ne fut pas trop entravée au regard de la personnalité et la notoriété de la personne propriétaire de ce fonds, le Prince de Conti.

Il existait dans les environs du château d'Allègre de vastes contrées forestières. La majorité de ces zones sylvestres présentait de grosses difficultés d'accès et même quelques dangers pour le bûcheronnage.

Cette géographie n'avait cependant pas dissuadé quelques gentilshommes qui, au siècle précédent, exploitèrent les bois des environs de la métairie champêtre de la Calmette, laquelle sera convertie en officine verrière durant quelques années.

Diverses conjonctures permirent de matérialiser le projet d'édification d'une verrerie dans la ferme de Salelles.

**La première**, réside dans le nombre d'officines qui subsistaient aux environs de 1732 où l'on ne comptait seulement que trois manufactures implantées du côté de Monteils, près de la cité d'Alès, et deux autres, la Civadière et Crémat, sises à Méjannes le Clap.

**La seconde raison**, réside dans le nombre de fratries issues de la maison d'Aigalier, lesquelles ne pouvaient pas toutes besogner auprès de leur parent, maître de la verrerie de la Civadière..

**Enfin**, on peut conjecturer qu'avec des perspectives de commandes inopinées et très encourageantes qui se présentèrent, le maître de la verrerie de la Civadière Pierre d'Aigalier aût pu suggérer à sa parenté l'idée d'ouverture d'une nouvelle manufacture.



Salelles (orthographié Sarrelle sur la carte) à l'ouest du bourg d'Allègre

La Calmette à l'est du bourg d'Allègre

### Les eaux de Vals mis en bouteille

Le soutien et réconfort permettant de relancer l'activité verrière dans le secteur procédera d'une découverte fortuite au début du XVIIème siècle au nord d'Aubenas où deux pêcheurs dénichèrent un jour une source d'eau minérale bienfaisante qui portera le nom de « Belle Fontaine ».

Depuis, ce n'est pas moins de sept autres résurgences qui apporteront leurs bienfaits pour donner jour à ce qui allait devenir la station thermale de Vals-les-Bains.

Ces sources seront toutes baptisées de noms plus ou moins insolites tels que la Précieuse, la Constantine, la Désirée...

La guérison miraculeuse d'une maladie grave qui affectait madame la marquise Marie de Montlaur, dame de Vals, apporta un certain éclat à la découverte de ces eaux aux vertus thérapeutiques. Cette renommée suscita un intérêt assez vif pour que soit envisagé leur conditionnement en bouteilles ou de barriques. La vertu médicinale de ces eaux minérales atteignit bientôt la cour de Versailles où, dit-on, leurs propriétés rencontrèrent beaucoup de succès.

Etant donné l'essor sans cesse croissant de la vente des eaux mises en bouteilles, Christophe Champanhet, directeur des Eaux minérales de Vals, et ses successeurs s'évertuèrent à chercher plusieurs fournisseurs capables d'assurer une plus abondante production de récipients. Il est probable qu'au lancement de ce projet les quelques verreries encore en activité ne purent s'engager au regard des contrats de fournitures qu'elles devaient honorer. Pour surmonter cet embarras, Christophe Champanhet donna priorité à monsieur Pierre d'Aigalier qui se trouvait à ce moment là libre de tout engagement, son contrat d'association étant arrivé à terme auprès de son parent, maître de la Civadière.

### **Convention entre le directeur des Eaux minérales de Vals et le maître de la verrerie de Salleles**

La convention signée le 5 Août 1731 entre Pierre d'Aygalliers, futur maître de la Verrerie de Salleles, et monsieur Christophe Champanhet nous apporte quelques précisions intéressantes sur la qualité et la nature de la production.

Au titre de cet accord, le maître verrier se verra engagé à fournir à partir du vingtième jour du mois d'août jusqu'à la date de la Saint Jean de l'année suivante, pas moins de 80 quintaux de verreries composés de plusieurs types de récipients. Ces 80 quintaux représentaient une production supérieure à plus de 3000 bonbonnes ou grosses bouteilles, dont l'exécution sera honorée de la somme de 2000 livres.

Ces contenants désignés par les verriers sous l'appellation de **quentines**, dénomination qui évoque la capacité de ce récipient que nous appelons communément aujourd'hui une bonbonne. Cette production représentera les trois quarts des verreries sorties de la manufacture.

Ces volumineuses quentines avaient une contenance de 9 livres ce qui avoisinait une capacité de 4 litres et demi environ.

Les secondes plus réduites cubaient un volume de 5 livres, soit 2 litres et demi d'eau.

La période de travail où les hommes s'affairaient autour de la fournaise était surnommée la Réveillée. La Réveillée, ou campagne étendue sur plus de 10 mois, apparait manifestement longue au regard des autres manufactures où la durée de l'activité s'échelonnait de 5 à 7, voire 8 mois.

On peut donc envisager qu'une abondante prévision de commandes d'eau minérale, conditionnée dans des contenants de verre, incitèrent les deux associés à procéder à un accord stipulant le doublement de cette première campagne.



### **Les associés de Pierre d'Aigalier**

Outre les conseils prodigués par Pierre d'Aigalier, maître de la Civadière, il est fort possible que ce dernier ait offert son concours matériel autant que financier à la réalisation de ce dessein. Il n'est pas impossible aussi que monsieur Christophe Champanhet apportât quelques avances pour assumer les fortes dépenses auxquelles Pierre d'Aigalier devra consentir pour l'installation de son entreprise.

À propos des frais inhérents à l'édification d'une verrerie, la documentation de l'époque nous apprend qu'un gentilhomme sommé d'arrêter son atelier pour se délocaliser ailleurs n'était pas en état d'engager une telle

charge. Il affirmait ensuite qu'il fallait compter pas moins de cinq mille livres pour la construction d'une manufacture jointe à ses bâtiments et accessoires annexes.

Pierre d'Aigalier, maître de la Verrerie de Salelles, invita trois gentilshommes à le rejoindre au sein de son entreprise. Parmi les verriers qui consentirent à cette association, on notera le concours de messieurs de Virgille l'ainé, de Virgille la Croix et enfin de monsieur de la Coste. Ces nobles artisans seront par la suite rejoints par deux autres gentilshommes : de la Baume et de la Coste. Ces derniers travailleront répartis dans les manufactures de Salelles et de la Civadière et se verront rémunérés comme ouvriers à gages. Heureux de pouvoir recouvrer du labeur, ces nobles avaient été mis en demeure de cesser leur activité en raison du lieu d'implantation de leur verrerie de Monteils qui par sa consommation de bois pouvait occasionner une pénurie pour la ville d'Alès. On renouvellera le propos d'un subdélégué de la province à propos des gentilshommes besogneux ; « *le travail est très rude, ces messieurs vivent très grossièrement et on ne voit pas de fortune : on peut même avancer avec vérité qu'à l'exception de cinq à six, le reste vit à la journée* ».

### Les difficultés : acheminement, qualité, incidents

L'acheminement de ces délicates marchandises suscitait des soucis, voire de forts mécontentements. Ces contrariétés pouvaient émaner de l'un ou l'autre parti. Il faut dire que les voies conduisant à Vals n'étaient pas de toutes commodités pour que l'expédition des produits se fasse sans dégâts ni embûches.

S'ajoutait à ces difficultés, la critique de quelques maladresses ou étourderies imputables au conducteur du convoi. Ces muletiers avaient à charge de guider deux ou trois mules ou mulets porteurs de plus de 120 kilogrammes chacun (le quintal = 100 livres = 48,905 kg).

Outre la charge pesante pour les bêtes de somme, le plus gros risque résultait du volume de marchandise que cela représentait sur les bâts.

On ne sera donc pas étonné qu'à la réception les ouvriers chargés d'accueillir les verreries constataient de la casse. La fréquence de ces incidents dont se plaignait le commanditaire incita quelquefois un des gentilshommes à accompagner le transport.

On dit même que les fournisseurs ne rechignaient pas avec le client pour échanger la marchandise brisée.

A propos de la qualité des produits, il apparaissait quelquefois des défauts notamment sur l'uniformité de la capacité des bonbonnes. La aussi le maître de la verrerie acceptait les reproches et veillait à y remédier en remplaçant les produits défectueux. Un geste gracieux pouvait accompagner un retard d'expédition de verre, c'est ainsi que monsieur Champanhet voyait de temps en temps garnir sa table des derniers gibiers tués à la chasse par les gentilshommes verriers.

Incidents et dommages de four ne sont pas rares dans les verreries et engendrent une immobilisation de la production et par là des retards de livraison.

### D'autres verreries fournissent Vals



Les années qui suivirent l'ouverture de la verrerie la production ne se trouva pas suffisante pour livrer le volume souhaité de bonbonnes. Le succès rencontré par la vente des eaux minérales conditionnées éveilla les promoteurs à l'idée d'élargir le centre d'approvisionnement. C'est ainsi que plusieurs verreries furent, à un moment ou à un autre, sollicitées pour soutenir la demande.

Naturellement le maître verrier de la Civadière apporta son concours.

Il sera suivi par trois autres fabriques dirigées par des nobles issus de la maison de Virgille qui, sur une période d'une dizaine d'années, régenteront successivement les manufactures de Saint-Laurent-de-Carnols, Saint-Félix-de-Pallières et de Saint-Michel-d'Euzet.

Plus rapprochée de Vals, la fabrique de Cabarosse, près de Salazac, maintenue en activité par les frères Guizon, lignée verrière originaire de Joyeuse en Vivarais, fut mise à contribution.

La production épisodique de ces manufactures pourvoyeuses de verreries pour une ou plusieurs années ne suffisant pas, les responsables sollicitèrent, vers les années 1748 -1749, une autre officine implantée en Dauphiné. À cette époque cette manufacture était conduite par monsieur de Virgille de la Croix. Des incertitudes subsistent sur le fait que ce personnage soit le même qui effectua le lancement de la verrerie de Salelles en 1732.

La coopération de toutes ces manufactures forestières perdurera jusqu'en 1753, il est alors fort possible que les verreries au charbon s'y soient subsistées. Il faudra attendre le XIXème siècle pour qu'à proximité des sources, au lieu-dit Labégude, naisse une verrerie industrielle pourvoyeuse de millions de bouteilles.

### **La succession de Pierre d'Aigallier**

Depuis la collaboration signée le 5 août 1731 entre Pierre d'Aigallier et monsieur Christophe Champanhet, la gouvernance de la manufacture ne cessa d'être une affaire de famille.

C'est que noble Jean d'Aigallier, successeur de Pierre d'Aigallier créateur de l'entreprise, se trouvant malade édicta ses dernières volontés le 27 septembre 1736.

Cet acte nous apprend qu'il laissait quatre filles, pour lesquelles il légua 200 livres à chacune et à son épouse Jeanne Fabre, originaire de Brouzet, l'usufruit de ses biens et pension.

Enfin, il institua pour héritiers ses deux fils Jean et Pierre. Le 10 juillet 1737, toujours vivant mais affaibli, noble Jean d'Aigallier, sieur de Saint-Michel, habitant à Brouzet, « *Sachant ne pouvoir lui-même régir ses affaires et surtout pour ceux du commerce de la verrerie qu'il travaille ...* » « *confie sans révocation d'autres procureurs à noble Jean d'Aigallier, son fils aîné pour régir et gouverner toutes les affaires.* »

À la fin de l'acte, le notaire mentionne que le déclarant ne sait pas signer.



### **Les injonctions de délocalisation des verreries à bois**

Les années 1740 seront néfastes pour la gentilhommerie verrière. L'intendant est invité à procéder avec beaucoup plus de fermeté pour qu'enfin se mettent en place les procédures d'arrêts ou de délocalisation des verreries prédatrices des forêts. Ces directives sous-entendent qu'il fallait en finir avec la mauvaise volonté et l'intransigeance dont faisaient preuve les verriers et leur syndic.

La partie sera rude parce que « les verriers ne cessent d'élever de nouvelles difficultés ». C'est ainsi que monsieur d'Anceau de Lavalenet, Grand Maître enquêteur et Réformateur des Eaux et Forêts de France au département de Languedoc, sollicita avant d'agir le concours de deux commissaires.

Seront missionnés pour cette instruction deux inspecteurs, notamment Jean Pitot procureur du roi à la réformation des forêts auquel se joindra Pierre Souche. Ces enquêteurs entamèrent une longue tournée qui les conduisit à inventorier et à contrôler toutes les manufactures du Bas Languedoc. Au titre de leurs premières missions, vers le mois d'avril 1744, les contrôleurs se rendirent dans les massifs montagneux de l'Espérou et de l'Aigoual pour explorer la faisabilité de transfert des verreries dans ces endroits. Il s'ensuivra de nouvelles démarches qui les transporteront cette fois dans toutes les officines qui étaient en activité afin de décider s'il y

avait lieu à les déplacer ou à ordonner leur suspension d'exercices. Cette longue et parfois fastidieuse tournée donna lieu à un vaste rapport soumis et étudié par plusieurs commissions qui rendirent leurs conclusions. Suspendus aux jugements et décisions des commissaires, c'est avec appréhension que les artisans attendirent l'analyse des deux rapporteurs Pitot et Louche. Le 8 février 1746, les sentences tombèrent à l'encontre des manufactures de Patrou, de Baume, Rouet, et Ricomes lesquelles devront être transférées dans divers lieux que les dits commissaires jugeront convenables. Quant à la verrerie de Monteils, cette dernière ne sera pas remplacée. Les quatre suivantes, notamment les manufactures de Coulet et de Las Besse, obtiendront leur maintien provisoire. Pour ce qui concerne les fabriques de la Civadière et Valbonne, sises dans le département du Vivarais, à cause de leur grand éloignement des villes et lieux considérables ou bien de la nature du bois qu'elles consomment, elles ne seront pas inquiétées.

La dernière citée dans le rapport deviendra celle qui posera le plus de problèmes, il s'agit de la manufacture de Salelles tenue par monsieur d'Aigalier lequel obtiendra une prolongation d'activité pour l'année suivante seulement, c'est-à-dire jusqu'en 1748.

### **Fermeture de la verrerie de Salelles**

Lors de la venue des inspecteurs Pitot et Louche dans la fabrique de quentines de Salelles, les rapporteurs n'omettent pas de mentionner les distances qui situent la fabrique par rapport aux grandes cités. Ils notent ainsi que le lieu de Salelles se situe dans la paroisse d'Auzon et se trouve à 5 lieues d'Uzès, 3 lieues d'Alès, et 7 lieues de Nîmes.

Après les probables civilités d'usages, leur hôte, monsieur d'Aigalier, maître de la verrerie les informe qu'il avait acquis des coupes de bois pour 5 ou 6 années sur un fonds qui appartenait au prince de Conti et propose d'engager la campagne et qu'il prendrait ensuite diverses orientations. Comme celle de partir travailler ailleurs en tant que simple ouvrier à gages, ou bien d'ouvrir une officine du côté de Servas ou bien dans le lieu de Lendas vers les Hautes Cévennes, paroisse de Rousson. En ce qui concerne cette dernière proposition les commissaires indiquent qu'ils ne s'y rendirent pas pour vérifier tant à cause de leur éloignement des villes du bas Languedoc qui sont celles où les bois sont les plus rares (pour rappel la présente verrerie de Salelles était implantée à quelques centaines de mètres des limites territoriales de Rousson).

Restant dans l'imprécision et le flou, le gentilhomme dit que pour le moment il ne sait véritablement pas le parti qu'il prendra après la campagne prochaine. Il est rappelé cependant dans la procédure que pour ceux qui s'autoriseraient d'outrepasser ces consignes les exposants se verraient condamnés à 3000 livres d'amendes. Dans le procès-verbal de visites, les enquêteurs présentent quelques doutes sur les propos exprimés par monsieur d'Aigalier. Ils concluent à son propos que ce gentilhomme « vit en marge de l'autorité et que rien ne prouve qu'il s'exécutera ».

Ces soupçons seront effectivement confirmés aux cours des années suivantes. Les faits qui ressortiront ultérieurement ne démentiront pas les suspicions qui pesaient sur les gentilshommes de Salelles. En effets, les verriers s'accrochèrent désespérément au mépris des pénalités et tourments qui pouvaient s'abattre sur eux. C'est ainsi qu'interpellé plusieurs fois à propos de l'application de ses engagements, le maître de la verrerie évoquera toute sorte de chicanes plus ou moins vérifiables.

Il dénoncera, par exemple, l'apparition d'une maladie infectieuse épidémique (la petite vérole ?) qui aurait contaminé une partie du personnel attaché à la manufacture et par là décalé la dernière campagne.

Entre temps pour ne pas étendre les complications face aux autorités, plusieurs membres de la maison d'Aigalier se plièrent aux obligations résultant de la chasse édictée à l'encontre des Nouveaux-Convertis. Pour cela, les Aigalier se conformèrent à la campagne de réhabilitation de mariages et de baptême des enfants. Plus de bouche que de cœur, ces derniers rejoindront le sein de la Religion Catholique et Romaine en 1751.

Ces ajournements, tergiversations et résistances permettront la poursuite de l'activité jusqu'en 1752 environ.